

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

**Arrêté du 9 novembre 2018 portant classement parmi les sites du département de la Meuse du site de la Haute-Chevauchée, paysage de la guerre des mines en Argonne, communes de Boureuilles et Lachalade**

NOR : TREL1830091A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, en date du 9 novembre 2018, est classé parmi les sites du département de la Meuse le site de la Haute-Chevauchée, paysage de la guerre des mines en Argonne (1), communes de Boureuilles et Lachalade.

---

(1) Le présent arrêté, la carte au 1/25 000 et le plan cadastral annexés pourront être consultés à la préfecture de la Meuse, 40, rue du Bourg, CS 30512, 55012 Bar-le-Duc, ainsi que, pour ce qui les concerne, en mairie de Boureuilles, 12, route de Varennes, 55270 Boureuilles, et en mairie de Lachalade, 1, rue de la Mairie, 55120 Lachalade.